|  |
| --- |
| **Royaume du Maroc**  **C:\Users\s.elidrissi.DOMAINE\Desktop\logo.jpg**  **AVIS D’APPEL D’OFFREs OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°** **08/2023/CNDH**  **séance publique**  **Le Vendredi 8 Septembre 2023 à 11 heures,** il sera procédé dans les bureaux du siège du Conseil national des droits de l’Homme (CNDH), sis Parcelle 22, boulevard Riad, salle de réunion 1er étage - Hay Riad -Rabat à l’ouverture des plis relatifs à l’appel d’offres ouvert sur offres de prix n°08/2023/CNDH ayant pour objet : **Achat de matériel et logiciel informatique pour le compte du Conseil national des droits de l’Homme.**  Le dossier d’appel d’offre peut être retiréau siège du CNDH – Division marchés - ou il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l’Etat : **www.marchespublics.gov.ma** ou du site du CNDH : [**www.cndh.org.ma**](http://www.cndh.org.ma)  Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de **douze mille six cent dirhams (12 600,00 Dhs).**  L’estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : **Un million deux cent soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt Dirhams Toutes Taxes Comprises** (**1 265 880,00 Dhs TTC**).  Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  Les concurrents doivent :   * transmettre leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l’arrêté du Ministre de l’Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021), relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires ;   **Les prospectus** exigés par le dossier d’appel d’offres (article 12 du règlement de la consultation) doivent être déposés, auprès de la division des marchés du Conseil national des droit de l’Homme, Parcelle 22, boulevard Riad Hay Riad -Rabat, et ce, au plus tard **le Jeudi 7 Septembre 2023 à 16h30.**  Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l’article 9 du règlement de la consultation, en application des dispositions :  - Des articles 4 et 6 de l’arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l’Economie et des Finances, pris pour l’application de l’article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013);  - Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu’ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).  Il est à signaler que le présent appel d’offres **est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales/Auto-entrepreneurs/Coopératives.**  [**www.cndh.org.ma**](http://www.cndh.org.ma) **/** [**cndh@cndh.org.ma**](mailto:cndh@cndh.org.ma) |